SI·EN Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 13
11 janvier1995

SOMMAIRE

Editorial 1

VIE SYNDICALE

Élections professionnelles 2
Compte rendu de la CAPN du 12-XII-94 4
Tableau d'avancement à la hors-classe 95 5
Liste des IEN intégrés dans le corps des IPR-IA 5
Mutations :
postes vacants 6
fiche de mutation 7
Sur le terrain 8
Compte rendu de la Commission du secteur enseig. techn. et prof. 10
Élections au Bureau national 12

NOTRE METIER

Casimir ou "l'informatique statistique" au service de la pédagogie 9
Ma dernière croisade à Lacanau 11

COURRIER DES LECTEURS 12

L'inspection
N°13
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN ; 1251-2028

EDITORIAL

Bonne Année 1995 !

Elle commence plutôt bien pour notre syndicat qui devrait voir consolidée sa représentativité à la suite du scrutin du 7 décembre 1994.

Le SI.EN-FEN devrait en effet obtenir trois des quatre sièges à la Commission Administrative Paritaire Nationale des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et plus de 80 % des sièges aux C.A.P.A.…

Malgré la présence de deux listes concurrentes, nos collègues ne s'y sont pas trompés en renouvelant leur confiance aux représentants de notre organisation qui reste largement majoritaire.

Qu'ils en soient remerciés.

Mais au-delà des enjeux des élections aux C.A.P.A. et à la C.A.P.N., ils ont également apporté leur soutien au syndicat qui, sans relâche, se bat pour promouvoir et revaloriser la fonction d'inspection tout en poursuivant l'objectif prioritaire d'un corps unique aux missions diversifiées.

Naguère utopique, cet objectif devient progressivement envisageable et n'est plus à exclure.

Il découle de la logique adoptée pour les corps enseignants. Il répond à la volonté affichée de mettre en œuvre une véritable politique d'encadrement, d'impulsion, d'évaluation et de régulation. Il nous semble, en tout cas, une condition incontournable au pilotage, à l'accompagnement et au suivi des transformations du système éducatif.

Gagner les élections professionnelles est une étape importante du combat syndical, mais celui-ci ne prend tout son sens que dans la satisfaction des mandats qui le sous-tendent.

Le SI.EN-FEN dispose déjà de mandats clairs qui seront démocratiquement actualisés, précisés et complétés lors du prochain congrès national en mai à Paris.

Mais qui ne serait persuadé, en ce début d'année aux échéances électorales importantes, que c'est avant tout sur notre propre détermination qu'il faudra compter pour aboutir ?

Oui, bonne année 1995,

elle sera aussi ce que nous en ferons.

Michel Marucelli
le 4 janvier 1995

Élections professionnelles :

Le SI.EN - FEN toujours largement représentatif des IEN...

C'est ce qui ressort des résultats que nos responsables ont fait parvenir rue Lalande, dès le 21 décembre, jour du dépouillement dans les académies des bulletins de vote aux élections des représentants du personnel aux CAPA et à la CAPN.

Il faudra attendre le 12 janvier pour la proclamation officielle des résultats au ministère de l'Éducation nationale.

Ce sont donc les résultats officieux que nous vous communiquons dans les tableaux qui suivent, et comme tels, susceptibles de modifications que nous ne manquerons pas de vous communiquer, le cas échéant.

CAPN :

3 listes en présence : SI.EN-FEN, SNPIEN-FSU, SGEN-CFDT.

Avec un taux de participation de 71%, ont obtenu :

- SI.EN-FEN, 66,81%
- SNPIEN-FSU, 20,19%
- SGEN-CFDT, 13%

Sur les 4 sièges de titulaires à pourvoir, 3 reviennent au SI.EN-FEN, 1 au SNPIEN-FSU.

CAPA :

Pour un taux de participation de 73,15%, les listes en présence obtiennent globalement:

- SI.EN-FEN, 74,61%
- SNPIEN-FSU, 19,16%
- SGEN-CFDT, 6,23%

Hormis deux académies où il est battu (de peu - 1 voix- à Créteil, plus sensiblement à Rennes), 2 où il se trouve à parité (Corse et Tou-louse), le SI.EN-FEN est partout ailleurs très largement en tête.

Seul syndicat à présenter une liste, le SI.EN-FEN voit ses candidats élus occuper tous les sièges dans 9 académies (Antilles, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Nice, Strasbourg).

Malgré une liste concurrente, il remporte tous les sièges dans 5 autres (Bordeaux, Lille, Nancy, Paris, Rouen).

Malgré deux listes concurrentes, ses candidats remportent tous les sièges dans 1 académie (La Réunion).

Enfin, malgré une liste commune SNPIEN-FSU - SGEN-CFDT, à Reims, les candidats de la liste SI.EN-FEN remportent tous les sièges.

Au total, les élus du SI.EN-FEN remportent 83,5% des sièges aux CAPA...

M. Marucelli

CAPN

ACADEMIE	Inscrits	Votants	% part	Exprimes	SIEN	% SIEN	SNPIEN	% SNPIEN	SGEN	% SGEN
AIX-MARSEILLE	81	64	79,01	62	38	61,29	16	25,81	8	12,90
AMIENS	56	40	71,43	38	28	73,68	9	23,68	1	2,63
ANTILLES-GUYANE	43	24	55,81	23	21	91,30	1	4,35	1	4,35
BESANÇON	45	43	95,56	43	35	81,40	3	6,98	5	11,63
BORDEAUX	79	59	74,68	55	41	74,55	9	16,36	5	9,09
CAEN	50	44	88,00	39	27	69,23	2	5,13	10	25,64
CLERMONT-FERRAND	46	38	82,61	37	32	86,49	1	2,70	4	10,81
CORSE	11	10	90,91	10	4	40,00	4	40,00	2	20,00
CRETEIL	109	74	67,89	74	34	45,95	31	41,89	9	12,16
DIJON	58	40	68,97	40	31	77,50	5	12,50	4	10,00
GRENOBLE	79	62	78,48	62	38	61,29	10	16,13	14	22,58
LILLE	129	108	83,72	106	74	69,81	18	16,98	14	13,21
LIMOGES	27	19	70,37	17	13	76,47	1	5,88	3	17,65
LYON	94	57	60,64	56	43	76,79	3	5,36	10	17,86
MONTPELLIER	72	56	77,78	51	38	74,51	10	19,61	3	5,88
NANCY-METZ	76	51	67,11	47	36	76,60	1	2,13	10	21,28
NANTES	90	62	68,89	61	40	65,57	16	26,23	5	8,20
NICE	51	32	62,75	32	20	62,50	8	25,00	4	12,50
ORLEANS-TOURS	70	56	80,00	48	29	60,42	17	35,42	2	4,17
PARIS voir DETACHES										
POITIERS	57	43	75,44	41	21	51,22	9	21,95	11	26,83
REIMS	47	41	87,23	40	31	77,50	5	12,50	4	10,00
RENNES	88	66	75,00	65	25	38,46	33	50,77	7	10,77
REUNION	27	16	59,26	15	10	66,67	4	26,67	1	6,67
ROUEN	52	32	61,54	32	23	71,88	5	15,63	4	12,50
STRASBOURG	45	38	84,44	35	30	85,71	1	2,86	4	11,43
TOULOUSE	79	59	74,68	57	32	56,14	21	36,84	4	7,02
VERSAILLES	143	95	66,43	93	54	58,06	22	23,66	17	18,28
TOTAL ACADEMIES*	1804	1329	73,67	1279	848	66,30	265	20,72	166	12,98
* hors Paris globalisé avec les détachés										
DETACHES	231	116	50,22	113	82	72,57	16	14,16	15	13,27
TOTAL GENERAL	2035	1445	71,01	1392	930	66,81	281	20,19	181	13,00

scrutin du 7 décembre 1994

C.A.P.A.

ACADEMIE	Inscrits	Votants	% part.	Exprimes	SIEN	% SIEN	SNPIEN	%SNPIEN	SGEN	% SGEN	sièges	SIEN	SNPIEN	SGEN
AIX-MARSEILLE	81	64	79,01	64	40	62,50	15	23,44	9	14,06	4	3	1	0
AMIENS	56	40	71,43	38	28	73,68	10	26,32			4	3	1	
ANTILLES	40	24	60,00	21	21	100,00					3	3		
BESANÇON	45	43	95,56	40	40	100,00					3	3		
BORDEAUX	79	59	74,68	54	45	83,33	9	16,67			4	4	0	
CAEN	50	44	88,00	41	30	73,17			11	26,83	3	2		1
CLERMONT-FERR/	46	37	80,43	34	34	100,00					3	3		
CORSE	11	10	90,91	10	5	50,00	5	50,00			2	1	1	
CRETEIL	109	74	67,89	73	31	42,47	32	43,84	10	13,70	4	2	2	0
DIJON	58	38	65,52	34	34	100,00					3	3		
GRENOBLE	79	61	77,22	48	48	100,00					4	4		
LILLE	129	108	83,72	104	87	83,65	17	16,35			4	4	0	
LIMOGES	27	19	70,37	17	17	100,00					2	2		
LYON	94	57	60,64	52	52	100,00					4	4		
MONTPELLIER	72	57	79,17	52	38	73,08	14	26,92			4	3	1	
NANCY-METZ	76	51	67,11	48	37	77,08			11	22,92	3	3		0
NANTES	90	61	67,78	57	41	71,93	16	28,07			4	3	1	
NICE.	51	32	62,75	27	27	100,00					4	4		
ORLEANS-TOURS	70	56	80,00	49	30	61,22	19	38,78			4	3	1	
PARIS	65	42	64,62	38	32	84,21			6	15,79	4	4		0
POITIERS	57	41	71,93	36	24	66,67			12	33,33	3	2		1
REIMS	47	43	91,49	40	31	77,50	9		22,5		3	3	0	
RENNES	88	65	73,86	62	23	37,10	39	62,90			4	1	3	
REUNION	27	16	59,26	16	10	62,50	4	25,00	2	12,50	2	2	0	0
ROUEN	52	32	61,54	32	27	84,38	5	15,63			3	3	0	
STRASBOURG	45	38	84,44	32	32	100,00					3	3		
TOULOUSE	79	59	74,68	57	32	56,14	25	43,86			4	2	2	
VERSAILLES	143	94	65,73	92	54	58,70	23	25,00	15	16,30	4	3	1	0
TOTAL ACADEM	1866	1365	73,15	1268	950	74,92	242	19,09	76	5,99	96	80	14	2

Vos représentants à la CAPN continueront à défendre vos intérêts

16 (1)
43 22 68 19

16 (1)
43 22 88 92

Fax

3615
FEN
code
INS

Compte rendu de la C.A.P.N. du 12.XII.1994

Préparation

Avant la réunion de la CAPN, 16 académies avaient fait parvenir le compte rendu de la CAPA. Contrairement à 1993, on y a noté peu de votes en séance, peu de suspensions de séance. Assez systématiquement nos élus ont proposé un classement fondé sur le barème élaboré au Conseil national de 1994, barème généralement refusé par les recteurs au nom du «*mérite*» et d'un «*savant*» dosage entre ex-corps et départements d'une même académie.

Déroulement de la commission

* Pour l'Administration : M. BALADIER, M. PERRITAZ, Mme PEPIN, M. QUISFIT.

* Pour le SI.EN : R. HASIAK, M. DESTREZ, G. SANTARELLI (*suppléante*),M. JARRIS, B. LESPES (*expert*), M. MARUCELLI.

a) **Le point sur l'avancement au titre de 1994.**

Compte tenu des dernières nominations sur postes d'IPR-IA, le 12 décembre, 116 IEN bénéficient d'avancement à la hors-classe au titre de 1994 (liste complémentaire de 88 à 116). La liste des IPR-IA issus du corps des IEN est remise en séance, actualisée au 08.12.1994.

b) **Pour 1995**, 84 possibilités sont offertes en liste principale (22 emplois supplémentaires au titre du protocole 1993- passage de 32 à 33%- 45 retraités IEN 1er D. à la hors-classe, 17 retraités ET à la hors-classe).

Le directeur accepte de porter à 30 la liste complémentaire. Au total 114 IEN seront donc à inscrire au tableau d'avancement répartis ainsi pour la **liste principale** :

- 54 1er D.
- 25 E.T.
- 5 I.O.

Et pour la **liste complémentaire** :

- 20 1er D.
- 8 E.T.
- 2 I.O.

c) L'**Intervention de M. MARUCELLI** porte essentiellement sur les problèmes liés à la mobilité qui, cette année encore, vont empêcher des collègues, notamment E.T., de bénéficier d'une promotion à la hors-classe.

Le directeur répond que chargé d'appliquer les règles existantes, il ne peut y déroger, mais qu'il est prêt pour l'année prochaine à réexaminer avec nous les conditions d'application de cette clause.

M. MARUCELLI note aussi l'absence -sauf à CRETEIL et à VERSAILLES- de propositions concernant les IEN détachés en IUFM. Le Directeur adjoint assure que chaque directeur d'IUFM a été destinataire de la note de service et que certaines absences de proposition sont peut-être délibérées.

Monsieur **BALADIER** s'engage à attirer l'attention de ces chefs de service l'an prochain.

d) **Examen des propositions des Recteurs**

La D.P.I.D. remet aux délégués paritaires une liste de propositions d'inscription au tableau d'avancement que la Commission examine, académie par académie.

Les commissaires paritaires interviennent systématiquement dès lors qu'il apparaît une distorsion importante entre le classement établi par la DPID sur les propositions des recteurs et le classement du SI.EN fondé sur le barème établi au cours du Conseil national de mai 1994.

Monsieur BALADIER répond à chacune des demandes par la lecture du compte rendu de la CAPA concernée et fonde sa décision sur l'argumentation développée localement. S'il n'y a pas d'observation, il retient le classement proposé par le recteur.

Dans le cadre de cette procédure suivie systématiquement, les commissaires paritaires sont parvenus néanmoins à faire procéder à quelques modifications de la liste initiale. Tous les inscrits en liste complémentaire 1994 et non encore intégrés (cf. supra 2a) -à l'exception d'un seul- sont inscrits en liste principale pour 1995. Pour le seul non inscrit, et malgré la demande des commissaires paritaires, Monsieur BALADIER s'engage à signaler sa situation au recteur concerné. Deux collègues n'ayant pas atteint 60 ans et ayant demandé leur retraite n'ont pu être inscrits en dépit de nos interventions.

Au cours des échanges, les commissaires paritaires ont fait connaître leur appréciation quant aux différents classements opérés par les recteurs, classements qui ne tiennent pas compte des carrières et qui sont au plan national tout à fait inéquitables, ce qui n'est pas contesté par le Directeur de la DPID.

Analyse des résultats

* *Pour 1994* : nous avions estimé à 103 les possibilités d'accès à la hors-classe. Nous en sommes à 116, c'est-à-dire à plus de 10% supplémentaires.

* *Pour 1995* :

- 6 classements «*exceptionnel*», notamment d' IEN qui ne se trouvaient pas en concurrence, puisque seuls présentés par leur chef de service.
- 79% des IEN inscrits sont déjà au 9ème échelon (80% en 1994) mais, pour certains, de formation récente. Seuls 68% d'entre eux en tireront bénéfice immédiatement (10% de moins qu'en 1994).
- 46,5% ont 50 ans et plus (59% en 1994).
- 47% ont de 45 à 49 ans (39% en 1994) ce qui n'est pas sans poser de question quant à la fluidité car nombreux sont ceux qui nés entre 1937 et 1944 attendent encore leur avancement.
- 57,65% ont 10 ans et plus dans la fonction contre 72% en 1994, ce qui s'explique en partie par le fait que les plus anciens sont déjà passés.

Là encore, comme en 1994, l'obstacle majeur à la promotion reste la non-satisfaction à la clause de mobilité, ainsi que le choix de collègues plus jeunes et moins anciens dans le métier, sans que soient définis pour autant des critères suffisamment clairs pour le classement.

En 1994, 51,8% de l'effectif du corps en poste en 1989 était passé à la hors-classe, on peut estimer qu'en 1995 on dépassera les 57%.

En conclusion

Si l'on se réfère aux engagements ministériels et à nos revendications syndicales, à l'issue des travaux de la CAPN pour le tableau d'avancement à la hors-classe 1995, ressortent les problèmes suivants :

- l'application de la condition de mobilité qui risque de bloquer dans la classe normale un nombre non négligeable de collègues au moment de leur départ à la retraite. Contestable dans son principe même, elle est inéquitablement appliquée selon les académies et selon les spécialités. Le SI.EN continuera à en demander la suppression. Cela nécessitant une modification statutaire, il faudra du temps. Or, pour certains collègues, la question sera urgente dès 1996. C'est pourquoi et en attendant, le SI.EN fera des propositions d'assouplissement.
- Le classement des recteurs, après consultation des CAPA, a été déterminant. D'où l'importance accrue du rôle des CAPA et donc des élus du personnel aux CAPA. L'articulation se fait désormais quasi mécaniquement entre CAPA et CAPN. Les représentants du personnel à la CAPN n'ont pu intervenir efficacement que lorsque les situations avaient été évoquées, déjà défendues et portées au procès-verbal des CAPA.
- L'absence de critères d'évaluation connus et transparents, nationalement appliqués a, une fois encore cruellement fait défaut, ce que l'Administration n'a nullement contesté. Les délégués du personnel, une fois de plus, ont protesté vigoureusement contre le saupoudrage sur quasiment toutes les académies au détriment d'un classement réellement national.

Tous ces points feront l'objet des travaux de la commission corporative du prochain congrès au mois de mai. Ses conclusions fonderont les propositions du SI.EN - FEN à l'Administration.

Gabrielle SANTARELLI

Tableau d'avancement à la hors-classe 95

Liste principale

1	M.	OCTOR	Lille
2	M.	LEBLOND	Amiens
3	Mme	BOUSSU	Coopération
4	M.	MANDELERT	Polynésie
5	*Mme*	*VIELVOYE*	*Région Nord-PdC*
6	**M.**	**KUPPERS**	**Conseil Général Val de Marne**
7	Mme	BOMEY	Versailles
8	M.	BECRET	Créteil
9	*M.*	*TEMPKA*	*Grenoble*
10	M.	BRUCHON	Lyon
11	M.	HAMON	Bordeaux
12	*Mme*	*SALLABERY*	*Toulouse*
13	M.	LENOTTE	Nancy-Metz
14	M.	PICANO	Orléans-Tours
15	Mme	CASANOVA	Aix-Marseille
16	*Mme*	*TESSIER*	*Versailles*
17	Mme	GISLON	Montpellier
18	M.	DREMEAU	Nantes
19	M.	LAVIGNOTTE	Poitiers
20	M.	BERNARD	Créteil
21	*Mme*	*CHERRE*	*Lille*
22	M.	ROURE	Grenoble
23	M.	DEVERRE	Nice
24	Mme	ALESSIO	Caen
25	M.	MARTINEZ	Versailles
26	Mme	VACHON	Dijon
27	M.	ARNOULD	Strasbourg
28	*M.*	*GAUTHERON*	*Lyon*
29	M.	DEVALETTE	Toulouse
30	**M.**	**SILIGHINI**	**Rouen**
31	M.	FROMENTAUD	Orléans-Tours
32	M.	REITZ	Nancy-Metz
33	M.	LARCHANCHE	Lille
34	*M.*	*MANGIN*	*Paris*
35	M.	FOURNIER	Aix-Marseille
36	M.	MEUNIER	Créteil
37	Mme	BIZE	Besançon
38	M.	CONSTANT	Clermont-Ferr.
39	Mme	JOSSE	Versailles
40	*M.*	*DRUTEL*	*Montpellier*
41	*M.*	*LEBEAUPIN*	*Nantes*
42	M.	BOURDEAU	Lille
43	**M.**	**CHAMPOLLION**	**Grenoble**
44	M.	BELIN	Lyon
45	*M.*	*PRESSAT*	*Bordeaux*
46	Mme	BURSKI	Versailles
47	M.	CHERPRENET	Poitiers
48	Mme	SALOME	Antilles-Guyane
49	Mme	ADER	Toulouse
50	*M.*	*LAMBERT*	*Créteil*
51	M.	BASSO	Nancy-Metz
52	Mme	CRESTE	Orléans-Tours
53	M.	ENGLOO	Lille
54	M.	BARTHELEMY	Aix-Marseille
55	*M.*	*FOUCART*	*Nice*
56	M.	DRANCEY	Caen
57	M.	LE BOUFFANT	Versailles
58	M.	GUTIERREZ	Montpellier
59	M.	SZYMKOWIAK	Lille
60	M.	BADAROUX	Limoges
61	M.	HARRAR	Créteil
62	M.	VOLETTE	Nantes
63	M.	VINCENT	Strasbourg
64	*M.*	*BOURGEOIS*	*Dijon*
65	M.	TARLE	Bordeaux
66	Mme	PILLOT	Lyon
67	Mme	LEPEUPLE	Toulouse
68	*M.*	*NOEL*	*Rouen*
69	M.	MERVILLE	Versailles
70	*M.*	*THIEBEAUX*	*Nancy-Metz*
71	M.	BOURGEOIS	Orléans-Tours
72	*M.*	*LEVERT*	*Paris*
73	*M.*	*MOGENOT*	*Grenoble*
74	*Mme*	*HELLIET*	*Aix-Marseille*
75	M.	DE SOUZA	Poitiers
76	M.	ROUJAS	Créteil
77	*Mme*	*LEBEAU*	*Besançon*
78	*M.*	*DAVOINE*	*Lille*
79	*Mme*	*LEVEQUE*	*Amiens*
80	**M.**	**HUVET**	**Nantes**
81	*M.*	*RUIZ-ORENES*	*Caen*
82	*Mme*	*METAIS*	*Versailles*
83	*Mme*	*PICARD*	*Bordeaux*
84	**Mme**	**HOUDIN-BERTIN**	**Orléans-Tours**

Liste complémentaire

85	M.	DUTHY	Clermont-Ferr.
86	M.	COUDRIER	Versailles
87	M.	DOMERGUE	Montpellier
88	M.	VERCHERE	Lyon
89	M.	ERDOCIO	Bordeaux
90	Mme	MARC	Rennes
91	Mme	JOUSSIER	Reims
92	M.	PICOCHE	Nancy-Metz
93	M.	DERVAUX	Lille
94	Mme	LEVEQUE	Nice
95	Mme	CANOVA	Grenoble
96	M.	DEMOUVEAUX	Aix-Marseille
97	M.	MINEL	Dijon
98	M.	LICOUR	Lille
99	Mme	DARCUEIL	Lyon
100	Mme	VAUTHIER	Paris
101	*M.*	*EPLE*	*Poitiers*
102	*M.*	*MOTTIER*	*La Réunion*
103	*M.*	*COURBIER*	*Créteil*
104	*M.*	*GRARE*	*Lille*
105	**M.**	**GIRAUDEAU**	**Montpellier**
106	*Mme*	*LEMAIRE*	*Poitiers*
107	*M.*	*GAUDIO*	*Dijon*
108	*Mme*	*GROSMOUGIN*	*Toulouse*
109	*M.*	*GENIN*	*Nancy-Metz*
110	**M.**	**WAWER**	**Grenoble**
111	Mme	MANTEAU	Corse
112	M.	LE PICART	Nle-Calédonie
113	Mle	BOUYSSE	Adm. Cent.
114	M.	FABRE	Mayotte

Légende :
Premier degré
Enseignement Technique
Information et Orientation

Liste des I.E.N. intégrés dans le corps des IPR-IA
au 8 décembre 1994

ALBERTINI Jean-Louis (Italien)	IA-DSDEN de la Sarthe	1-09-94
BERNARD Élisabeth (AVS)	CSAIO Lille	1-12-94
BLANCHET Marc (AVS)	Dir. CRDP Amiens	15-10-94
BONNAVAL Gilbert (STI)	Lille	15-10-94
BRISELANCE Claude (STI)	Reims + Nancy-Metz	15-10-94
CHANEL Gérard (AVS)	IUFM Clermont-Fd	1-10-94
DAUBET Michel (AVS)	Polynésie Française	1-09-94
FELDSCHUH-FIELD M.(AVS)	EVS Rennes	1-09-94
FÉROLE Jean (AVS)	EVS Orléans-Tours	1-11-94
LECLERCQ Suzelle (AVS)	DPID	1-09-94
LELOUCH Bernard (AVS)	IA adj des Alpes-Marit.	1-12-94
MÉNARD Monique (AVS)	Paris	1-09-94
MICHEL Pierre (AVS)	Rouen	1-09-94
MITTÉ Patrice (Éco-gest)	Nantes	1-09-94
MUNIER Jean-Marie (AVS)	EVS Paris	1-11-94
PERRIERE-ISOARD A. (AVS)	EVS Nice	1-12-94
RAK Ignace (STI)	Paris	1-12-94
RIEU A lain (STI)	Grenoble	15-10-94
VIGNERON Michel (AVS)	Dir. CRDP Strasbourg	1-12-94

C.A.P.N. des mutations : le 10 avril 1995

Postes vacants - Premier degré

AIX-MARSEILLE	
Bouches-du-Rhône	Saint-Martin-de-Crau
AMIENS	
Oise	Compiègne - Noyon
	Crépy-en-Valois
	Méru (poste créé)
Somme	Amiens II
ANTILLES GUYANE	
Guadeloupe	Baie-Mahaut
	Gosier-Marie Galante
Guyane	Kourou
	Saint-Laurent-du-Maroni
BESANCON	
Haute-Saône	Vesoul Sud
Jura	Dôle
	Lons-le-Saunier III + IUFM
	Lons-le-Saunier IV
Territoire de Belfort	Belfort II + AIS
BORDEAUX	
Gironde	Arcachon
	Langon
Pyrénées-Atlantiques	Bayonne I
CLERMONT-FERRAND	
Allier	Moulins I
Cantal	Saint-Flour
Puy-de-Dôme	Clermont Adj. IA
	Clermont-Banlieue + IUFM
CORSE	
Haute-Corse	Langue et culture corses (poste créé)
CRETEIL	
Seine-et-Marne	Chelles I
Seine-Saint-Denis	Bagnolet
Val-de-Marne	Alfortville
DIJON	
Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône I
GRENOBLE	
Drôme	Bourg-les-Valence
Isère	Pont-de-Claix + IUFM
Savoie	Aix-les-Bains
LILLE	
	Nord Lille-Centre
	Valenciennes-Anzin, Adj. IA
Pas-de-Calais	Arras Adj. IA
LYON	
Ain	Amberieu-en-Bugey
	Jassans-Riottier
Rhône	Lyon Adj. IA
	Lyon IV
	Lyon VII
MONTPELLIER	
Gard	Nîmes Adj. IA
Pyrénées-Orientales	Perpignan-Sud
	Prades
NANCY-METZ	
Meurthe-et-Moselle	Briey I
Meuse	Stenay
Moselle	Metz II
	Thionville II
Vosges	Épinal I Adj. IA
	Épinal IV AIS
	Vittel
NANTES	
Loire-Atlantique	Saint-Brevin - Pays-de-Retz
Maine-et-Loire	Angers IX
	Cholet + AIS
Mayenne	Laval I
	Laval III
Sarthe	Château-du-Loir
NICE	
Alpes-Maritime	Menton
Var	Toulon-Est
ORLEANS-TOURS	
Cher	Bourges-Nord
Indre-et-Loir	Joué-les-Tours
	Loches
Loiret	Orléans Adj. IA
	Orléans XIV + IUFM
PARIS	
Paris	2e circonscription (poste créé)
	5e circonscription (poste créé)
	8e circonscription (10e)
	13e circ. + FC + IUFM (. créé)
	14e circonscription (13e)
	16e cir. + IUFM (poste créé)
	28e circonscription (19e)
	29e circonscription (20e)
	36e circ. + CEFISEM + ZEP + IUFM (poste créé)
POITIERS	
Vienne	Poitiers III
	Poitiers VI + IUFM
REIMS	
Haute-Marne	Saint-Dizier
Marne	Chalons Adj. IA
	Epernay
RENNES	
Côtes-d'Armor	Paimpol
	Saint-Brieuc II
Finistère	Brest VII
	Morlaix II
	Quimper V + AIS
Ille-et-Vilaine	Rennes VI + AIS sud
Morbihan	Pontivy
	Vannes I
REUNION	
La Réunion	Sainte-Suzanne
	X (poste créé)
ROUEN	
Eure	Évreux I + AIS
Seine-Maritime	Le Havre III
	Rouen III
STRASBOURG	
Haut-Rhin	Colmar II
TOULOUSE	
Haute-Garonne	Toulouse Adj. IA
	Toulouse V
VERSAILLES	
Essonne	Étampes I
	Evry II
	Orsay
Val-d'Oise	Cergy Sud I + IUFM

SI·EN Fen

Fiche de Mutation

à retourner au SI.EN - 21 rue Lalande - 75014 PARIS

NOM .....

Née .....

Prénom .....

Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐

Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐

Date de Naissance .....

Nombre d'enfants à charge .....

Profession du conjoint .....

Lieu d'exercice .....

Grade et discipline* .....

Adresse personnelle .....

.....

.....

tel .....

Situation particulière

Date.....

Signature

* S'il est fonctionnaire de l'Éducation nationale

Spécialité :
Premier degré
Enseignement Technique : option .....
Enseignement général
Information-Orientation

Poste actuel

.....

Date de nomination
dans le poste actuel .....

Date de nomination
dans l'emploi .....

Corps d'origine .....

Discipline : .....

Ancienneté générale
au 1er septembre 1995 .....

Titres universitaires

Titres	Discipline	Date d'obtention

Postes demandés

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

Postes vacants Enseignement Technique

STI : Aix-Marseille (+ Corse et Nice) ; Besançon ; Bordeaux ; Clermont-Ferrand (2) ; Dijon ; Lille ; Limoges (+ Clermont-Ferrand) ; Lyon ; Montpellier ; Reims ; Rennes (2) ; Strasbourg (2) ; Versailles.

SBSSA : Antilles-Guyane ; Bordeaux ; Grenoble ; Nancy-Metz ; Nantes ; Reims ; Versailles.

EA : Amiens ; Poitiers (+ Bordeaux et Toulouse).

Economie et gestion : Aix-Marseille ; Versailles.

Ens. scient. : Lyon ; Orléans-Tours ; Reims ; Rennes ; Strasbourg.

Lettres-histoire : Aix-Marseille ; Besançon ; Bordeaux ; Clermont-Ferrand ; Creteil ; Dijon ; Nantes (2) ; Orléans-Tours ; Toulouse.

Lettres-Anglais : Caen (+ Rouen) ; Nancy-Metz (+Reims).

Lettres-espagnol : Orléans-Tours.

Formation continue : Aix-Marseille ;Amiens ; Corse ; Grenoble ; Limoges ; Orléans-Tours ; Strasbourg.

Service et commerce : Aix-Marseille ; Bordeaux (2) ; Corse ; Nancy-Metz ; Nantes (2) ; Nice ; Rennes ; Réunion ; Rouen ; Versailles.

Alimentation : Lille ; Nantes ; Orléans-Tours ; Poitiers ; Rennes.

Bâtiment-bois : Lille ; Rennes ; Rouen.

Mécanique-électricité : Bordeaux ; Clermont-Ferrand (2) ; Lille ; Nancy-Metz.

Administratif et financier : Amiens ; Grenoble ; Lyon ; Nice ; Rennes ; Toulouse.

+ poste apprentissage à Mayotte (toutes spécialités apprentissage)

Postes vacants - Information-Orientation

ANTILLES-GUYANE	Guadeloupe	Pointre-à-Pitre
BESANÇON	Haute-Saône et Territoire de Belfort	Vesoul
	Jura	Lons-le-Saunier
BORDEAUX	Lot-et-Garonne	Agen
	Dordogne	Périgueux
CORSE	Haute-Corse	Bastia (susceptible d'être créé)
NANTES	Mayenne	Laval
ORLEANS-TOURS	Indre	Châteauroux
	Cher	Bourges
PARIS	Paris	
REIMS	Ardennes	Charleville-Mézières
	Aube	Troyes
ROUEN	Seine-Maritime	Le Havre
STRASBOURG	Haut-Rhin	Colmar
TOULOUSE	Ariège	Foix
	Tarn	Albi
	Haute-Garonne	Toulouse
VERSAILLES	Yvelines	Versailles
Délégations régionales de l'ONISEP		Bordeaux
		Créteil
		Lille
		Orléans-Tours (susceptible d'être vacant)
		Paris
		Reims
ONISEP	Services centraux (2)	Marne-la-Vallée

Mutations

(dossiers à déposer début février)

Faites-nous parvenir la fiche de mutation ci-contre ou un double de votre demande

21 rue Lalande - 75014 PARIS

Sur le terrain

Lille

La section académique de Lille s'est réunie le 16 décembre 1994 en présence de Renée HASIAK. Le bureau académique s'est tenu avant la réunion pour élire son responsable Bernard De Gunten.
Une trentaine de collègues des deux départements et de toutes spécialités assistait à cette réunion.
Jean-Paul CABOCHE Secrétaire académique de la FEN, invité,
- présente l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes).
- ouvre le dossier du Schéma Régional des Formations Nord-Pas-de-Calais. D'une enquête commandée par la Région au Cabinet "Quaternaire", il ressort qu'en six ans :
- le niveau de formation s'est élevé (de 32% à 63% de bacheliers par tranche d'âge) ;
- le nombre des jeunes sans qualification est passé de 20 à 10 %.

Mais les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes persistent (Problème d'emploi et d'adéquation entre la Formation et l'Emploi).
J-P CABOCHE nous informe que le SNPDEN conduit par le Secrétaire Académique Michel HORY, a engagé une action de blocage de la carte scolaire (utilisation du TMRD) et de boycott des audits.
Après échanges, la section académique adopte à l'unanimité la motion suivante :
"La section académique du SI.EN-Fen, réunie en assemblée générale le 16 décembre 1994, à Noyelles-Godault, a décidé à l'unanimité de soutenir l'action engagée par le SNPDEN et de se montrer solidaire de toute initiative qu'il pourra prendre."
Ont été abordés ensuite les problèmes corporatifs :
- les perspectives de carrière ;
- le compte rendu de la CAPA est donné par Mireille Destrez, celui de la CAPN par Renée Hasiak ;
- les difficultés liées aux frais de déplacement sont en voie de règlement dans le département du Nord.

A l'issue de la réunion le collègue Urbaniak, député, nous a reçus dans sa mairie, une agréable manière de terminer une demi-journée dense et riche.

Renée Hasiak

Casimir ou "l'informatique statistique" au service de la pédagogie

Depuis quatre ans, tout le monde connaît ! C'est le rendez-vous de début d'année que l'on voit arriver tantôt avec un sourire entendu, tantôt avec une franche grimace, pour ne pas dire plus. On en a dit beaucoup à son propos... Lenteur (au début), temps passé à la mise en œuvre, "bugs", problèmes d'installation... Mais il faut reconnaître qu'il a su tenir compte des remarques que certains ont faites et comme le bon vin, il s'améliore en vieillissant. Il est à noter que peu de voix se sont élevées parmi les enseignants pour en faire une critique de fond ("à quoi çà sert"), mais plutôt des remarques pour qu'il en donne davantage ! Il peut encore mieux faire, à nous de le demander.

On peut donc considérer l'opération comme un succès.

Pourquoi ?

La mise en œuvre du logiciel est rendue possible grâce à l'organisation mise en place par les instituteurs détachés pour l'informatique (IAI, IFIP...) et l'augmentation du nombre de machines au sein des écoles.

Il semble, en effet, que les obstacles matériels soient moins forts que les considérations pédagogiques. Si l'on considère qu'aucune obligation venant de la hiérarchie n'est émise, seul l'intérêt des enseignants pour mieux connaître leur classe et chacun de leurs élèves en particulier explique l'utilisation importante du logiciel. L'évaluation des élèves en début d'année garde tout son intérêt pour la majorité des maîtres de CE2 et des professeurs de 6ème. On a même parfois observé des évaluations "sauvages" dans les classes à double niveau (CE1-CE2 et CE2-CM1) ainsi que dans certaines classes de perfectionnement ou même de 5ème.

Il est à noter aussi le grand intérêt des "Réseaux d'aide" (RASED) pour l'évaluation et il n'est pas rare de voir se développer des coopérations pour organiser un soutien s'appuyant sur ces résultats.

Quant à l'argument visant à mettre en avant "l'obscurité" des résultats, la présence des IFIP a pu largement contribuer à le lever.

Après une brève explication sur le fonctionnement du logiciel, il faut environ deux heures de saisie et une heure pour l'impression des résultats avec lecture et commentaires "à chaud". Ce travail, en collaboration avec les IFIP, permet de lever certaines ambiguïtés et facilite la compréhension puis l'exploitation des documents édités.

Prolongements

Dans la mesure où le nombre de classes qui participent à la saisie informatique des résultats est suffisant, d'autres informations intéressantes peuvent être dégagées.

L'IEN reçoit la moyenne de sa circonscription, pour chacun des champs de l'évaluation, comparée à la moyenne académique (rôle du délégué académique pour l'exploitation du logiciel) lorsque le nombre de classes qui ont participé à la saisie le permet (plus de 50% pour être fiable). Ceci permet à chacun de situer sa circonscription et d'organiser une animation pédagogique adaptée.

De la même façon, au cours d'une inspection, il est possible, au vu des résultats de savoir immédiatement quel est le niveau de la classe et quelles sont ses forces et ses faiblesses. Il est aussi possible de regrouper les élèves en fonction des types d'erreurs de façon à reprendre les notions sur les points précis sans les figer dans des groupes de soutien trop généraux.

Un autre effet de l'évaluation est de faire en sorte que se rencontrent, sur des bilans "objectifs", les instituteurs de CM2 et les professeurs de 6ème plus largement qu'auparavant.

Le traitement particulier par ZEP, apporte des indications intéressantes et permet une réflexion objective sur les résultats scolaires obtenus dans ces zones.

Enfin, les chiffres relevés depuis que l'évaluation existe permettent de suivre l'évolution de la circonscription dans le temps.

Si l'intérêt des enseignants pour l'évaluation nationale n'est plus à démontrer, l'exploitation des résultats à l'aide du logiciel CASIMIR semble être bien entrée dans les habitudes. Cependant, un développement en direction d'une exploitation "diagnostique" et pas seulement statistique, en direction des élèves est fortement souhaité de la part des enseignants. En effet, deux enfants dont les profils sont identiques, ne sont que rarement comparables.

Colette DURAND
J.F. LISFA
I.F.I.P. de Paris

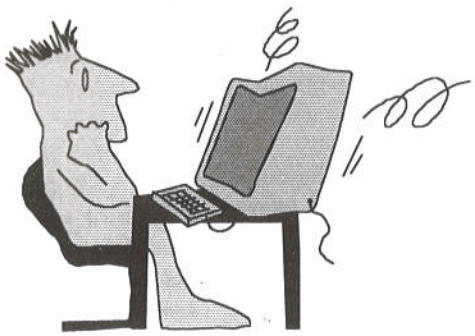

Compte rendu de la commission de secteur enseignement technique et professionnel

Tous les membres de la commission étaient présents : M-L Beveraggi, R. Hasiak, M. Le Moël, M. Bonte, R. Bordage, A Cadez, B De Gunten, B Lehalle, M Ribeyrol.

Promotion des IEN-ET

Les IEN-ET sont confrontés à un double barrage pour être promus. Il faut, en effet, devenir d'abord IPR pour prétendre ensuite être nommé DAET ou DAFCO, ce qui n'était pas le cas avant. Des contractuels (administratifs) sont nommés sur ces postes. Une proposition de rencontre avec les DAET voire les DAFCO est envisagée à ce sujet dans un premier temps.

Charges de travail

Les charges de travail ont considérablement augmenté ces deux dernières années, en raison des nouvelles mesures en faveur de la formation professionnelle et de la loi quinquennale. Le nombre de postes d'IEN-ET n'a pas pour autant augmenté !
Un regard sur l'ensemble des corps d'inspection avec comparaison du nombre des personnels inspectés/nombre d'inspecteurs, ainsi que les spécificités de l'enseignement professionnel montre de flagrantes disparités.
Les arguments pour étoffer une revendication sont nombreux :
- nouvelles missions et fonctions (validation des acquis professionnels, augmentation des sessions d'examens, C.C.F., etc.)
- nouvelles mesures (augmentation du nombre d'apprentis, développement des contrats de qualification, etc.).
Une équipe préparera des arguments.

Relations avec les Conseils Régionaux

Les Conseils régionaux ont pris de l'importance dernièrement ; les relations sont-elles possibles ? La Région s'est organisée pour avoir des interlocuteurs. Il faut que notre syndicat se structure pour prendre en compte cet état de fait. Certaines Régions ont nommé des personnes pour évaluer ou étudier la validation des acquis professionnels. L'Académie de Toulouse a mis en place une structure comprenant une dizaine "d'ingénieurs pour l'école" (c'est ainsi qu'on les appelle), détachés des entreprises, avec des missions particulières. Certains s'intéressent à la relation école-entreprise, d'autres à la sécurité, d'autres encore au transfert de technologie, etc. Un d'entre eux se trouve détaché à la Région.

Notre organisation doit fournir des précisions sur l'interlocuteur et son rôle. Pouvons-nous ou devons-nous répondre aux invitations ou convocations de la Région ?

Corps unique

Notre syndicat rencontre des oppositions (problème de l'agrégation). Une solution serait de proposer la création d'un ou deux échelons supplémentaires (non fonctionnels) et de fusionner la classe normale et la hors-classe.
Rappel : la revendication du corps unique a pour objet essentiel la revalorisation indiciaire, chacun restant, aussi longtemps qu'il le souhaite, sur son poste.
Avec l'application de "l'accord Durafour" les professeurs atteindront un indice supérieur à celui des IEN.

Congrès et élections

Il devient nécessaire d'augmenter la fréquence des réunions de la commission de secteur. Il faut aussi organiser des études par petits groupes sur des thèmes spécifiques (loi quinquennale, apprentissage, validation d'acquis professionnels, etc.).
La structure actuelle de la commission de secteur convient. Les dix membres effectuent un pilotage des études, mais peuvent demander l'aide d'autres collègues.
A propos des candidatures, les membres sont d'accord pour pérenniser l'idée d'une continuité au sein du B.N. avec une alternance dans le renouvellement. Nous devons, aussi, privilégier les candidatures géographiques, afin d'obtenir la meilleure représentation.
Les éventuels candidats recevront une lettre rappelant :
- le volume de travail et le sérieux nécessaire au sein de la commission de secteur,
- l'engagement de fidélité aux réunions et aux orientations.

Compte rendu de la CAPN

Monsieur le Directeur de la DPID avait tout bouclé avant la réunion ! Seules ont été prises en compte les propositions des recteurs.
En 94, 86 collègues + 40 supplémentaires étaient retenus, 116 nominations ont été faites, 1 ou 2 autres peuvent encore intervenir (nominations IPR-IA encore en cours).

Cette année 84 collègues + 30 supplémentaires sont retenus. 25 ET figurent en liste principale, 8 en complémentaire.

Mobilité - Hors classe

Des propositions seront faites à au Directeur de la DPID.

Tout d'abord, reprise du texte afin d'y ajouter "plusieurs départements". Il faut prendre en compte, ensuite :
- le changement de secteur géographique dans une académie,
- les missions particulières ainsi que le fait d'être seul spécialiste dans une branche,
- la charge des SEGPA.
L'arrêté du 6 mai 1991 pourrait s'écrire :... "La mobilité est considérée comme accomplie lorsque les intéressés ont exercé dans deux lieux géographiques différents (*académie ou département*), soit dans un même lieu mais dans des fonctions différentes"...
Le recrutement des IEN s'effectue, et s'est effectué, selon trois régimes : 2 ans élève + 1 an stagiaire, 2 ans stagiaire, liste d'aptitude avec titularisation immédiate. La mobilité n'est prise en compte qu'à partir de la titularisation ce qui induit des différences de traitement ! Il faut attirer l'attention du ministère sur ce problème.

Circulaire SAIA

La définition du rôle du poste "Administratif et financier" bloque actuellement la sortie de cette circulaire.

Bulletin

La rédaction et la présentation sont bonnes. La fréquence de parution nécessite un travail de préparation important. Une discussion s'engage sur une production mensuelle ou bimensuelle.

Par contre tout le monde regrette qu'il n'y ait pas davantage d'articles de fond. Une présentation schématique, sous forme d'organigramme ou autre, suivie d'une étude de fond est à envisager. Il pourrait y figurer aussi, au regard ou à la fin des paragraphes, la position syndicale.

Roger BORDAGE

Ma dernière croisade à Lacanau

5 ans. Il m'aura fallu attendre 5 ans pour entendre un discours structuré, risquant, de la fonction d'IEN-IO, l'amorce d'une définition. Comme beaucoup, je m'étais présenté au concours sans trop savoir ce qu'était un inspecteur de l'orientation. Certes, je m'étais bien un peu renseigné au cours de la quinzaine précédant l'oral, et cela s'était avéré judicieux : la question intéressait le jury ! Ils étaient plusieurs, de l'autre côté de la table, à me presser de questions, à multiplier les "que feriez-vous, en tant qu'IIO, si... ?", bref, à étaler leurs interrogations sur la nature précise de la fonction. Visiblement, déjà à l'époque, ils cherchaient à savoir. Je me défendis comme je pus, disant du sujet ce que j'en avais appris par ouï-dire ; et cela dut convenir "a minima" puisque je fus reçu et me retrouvai bientôt en formation. J'étais plein d'espoir : nul doute qu'on allait m'apprendre mon nouveau métier, en définir les perspectives, les enjeux, la place dans l'institution ; bref, qu'à l'instar de ce qui se passe dans n'importe quelle entreprise, même la plus mal gérée, mon employeur allait me dire ce qu'il attendait de moi.

Et bien non ! Certes, la formation ne manqua pas d'intérêt : j'y acquis une idée assez précise de ce que pouvait être la fonction d'un IPR disciplinaire, j'y rencontrai d'éminents juristes qui m'initièrent au droit administratif, je visitai l'Arche de la Défense, la Pyramide du Louvres et le mur de Berlin. Mais des missions d'IIO, il ne fut pas question. Alors, comme cela fut sans doute le cas de ceux qui m'avaient précédé, ma fonction se trouva définie de fait, par les sollicitations multiples dont je fus l'objet et qui surent me convaincre de mon indéniable utilité sociale. Et puis, les bonnes années, nous étions réunis à Paris, occasions de rencontrer les vieux amis et de visiter quelques expositions, ainsi d'ailleurs que d'entendre des discours pas vraiment articulés entre eux, qui, d'informations techniques en lectures de B.O., constituaient tout sauf un argumentaire prospectif de nature à mobiliser les cadres que nous sommes.

Et vint Lacanau : on comprit, dès la marche d'approche, que nous étions en route vers une forme d'initiation. Car il y avait, dans cette longue pérégrination à travers la France - près de 1 000 km de train, relayé par un autocar qui, tournant le dos à la civilisation, s'enfonçait sur des routes toujours moins fréquentées dans une forêt toujours plus profonde - quelque chose de la quête du Saint-Graal (entre les Monty Python et Indiana Jones, chacun choisira sa référence). Au bout du chemin, quand l'océan nous barra la route, nous comprîmes que nous approchions de la source de la connaissance et que nous allions enfin savoir.

Et nous sûmes ! Après un cadrage historique rigoureux et très bien documenté, on vit prendre forme une définition de notre mission : la régulation de l'orientation, ou plutôt d'une fonction "orientation" au sein du système éducatif. Désormais, aider les élèves à préparer leur orientation ne relève plus du facultatif. C'est une mission obligatoire des établissements scolaires à laquelle les CIO participent au premier chef. Une mission qui ne doit plus être un "à côté" mais qui doit s'ancrer dans l'acte pédagogique. Une mission qui, au même titre que d'autres - la transmission des connaissances, etc. - demande à être évaluée et régulée, ce qui ouvre un champ nouveau aux corps d'inspection. Et la définition de l'approche formative de cette évaluation-régulation fut intellectuellement très stimulante. Car à Lacanau, la nourriture intellectuelle s'est avérée, en qualité, au niveau des nourritures terrestres qui nous furent servies (ce à quoi nos intellects - pas plus que nos estomacs d'ailleurs - n'étaient habitués). Mais pourtant, à la différence de ces dernières, cette nourriture intellectuelle laissa certains d'entre nous sur leur faim.

Nul ne contestera que la régulation de l'action éducative en matière d'orientation passe par une évaluation des CIO et de leurs personnels. Aider les acteurs à l'analyse de leurs pratiques réelles, permettre une meilleure définition des objectifs et un choix plus pertinent des moyens, travailler à une plus grande efficacité des actions engagées répond à un besoin indéniable et ne peut qu'emporter notre adhésion. Mais pourquoi être si discret sur l'évaluation de ce qui se fait dans les établissements scolaires, sous la responsabilité, non du DCIO ou du COP, mais du chef d'établissement, dans le domaine de l'information ou de l'aide à l'orientation ? A cette question, il fut répondu que le champ était couvert. Qu'on me permette d'en douter.

Comment cette action est-elle actuellement évaluée ? Certainement pas mieux que celle des CIO. Un IEN-IO moyen connaît les CIO de son département, leurs programmes et leurs bilans d'activités, les actions qu'ils impulsent. Il leur rend régulièrement visite, réunit les directeurs, participe à des réunions de centre, anime des groupes de travail de COP et des actions de formation. Et pourtant nous ressentons le besoin d'une véritable évaluation et d'une meilleure régulation. Alors, que dire des établissements ? Que savons-nous de la façon dont sont définis les "programmes d'information et d'orientation" dont nous ne parvenons que difficilement, les bonnes années, et en insistant, à avoir communication sous la forme de quelques feuillets ? De la façon dont ils sont mis en œuvre, de leur impact sur les élèves ? Certes, par l'inspection des COP (nous en avons eu l'expérience du temps des stagiaires), nous parvenons à en avoir quelques idées, lacunaires. Elles nous enseignent que le résultat n'est pas toujours brillant. Pourtant nous sommes bien là au cœur du problème : car que peut le COP le plus compétent et le mieux "évalué formativement" du monde quand le chef d'établissement se désintéresse de la question ?

S'il est un endroit où il me semble urgent de mettre le fer de la régulation, c'est bien l'établissement scolaire. "L'orientation se passe dans les établissements" nous a-t-on dit à Lacanau. La mise en œuvre des décisions de notre Ministre devrait renforcer cela. Dans ses fonctions de conseiller technique de l'IA, l'IEN-IO n'est certainement pas mieux placé pour évaluer réellement ce qui se fait dans les établissements que dans les CIO (pour lesquels, mais je me répète, le diagnostic est qu'il est urgent d'agir). Alors qui sera l'agent de la nécessaire régulation des établissements ? L'IPR-EVS ? Il y a à cela deux objections : l'une de disponibilité et l'autre de compétence. Quand un IPR "couvre" plus de 300 établissements et tous les personnels qu'il est de sa responsabilité d'inspecter, peut-on raisonnablement prétendre qu'il soit en mesure d'évaluer correctement les actions d'aide à l'orientation ? Et est-ce à lui de le faire ? Est-il présomptueux d'affirmer qu'évaluer les actions d'information et d'orientation requiert une compétence spécifique. Et que dans "IEN-IO", les deux dernières lettres renvoient à cette compétence ? Autrement dit, qu'il existe, en matière d'information et d'orientation, une professionnalité que nous devons revendiquer.

Une authentique régulation de l'orientation se devrait de reposer sur trois pieds : l'évaluation des CIO, l'évaluation des personnels d'orientation et l'évaluation de cette fonction dans les établissements. De notre dernière croisade à Lacanau nous avons rapporté un vase sacré dans lequel nous avons cru pouvoir boire le philtre magique qui confère, non l'éternité (ce sera peut-être pour un prochain stage), mais quelque chose d'également très précieux : de l'identité professionnelle. Seulement voilà, mon calice a une forme bien bizarre ; il ressemble à un trépied, mais il est bancal : il n'a que deux pieds.

Bernard Collin
IEN-IO
Meurthe-et-Moselle

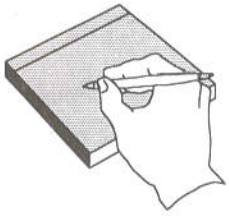

Lettre d'un retraité actif à des actifs atones

L'adhésion à un syndicat étant un acte volontaire et responsable, même si le militantisme au SNIDEN comme départemental, régional et national, et au sein d'associations est devenu une seconde nature, il ne m'est plus possible de me taire au niveau du département de la Charente - Maritime, voire de l'académie de Poitiers.

Il est heureux que la presse syndicale nationale entretienne des liens et apporte des informations, entre autres de la réunion des collègues retraités membres des bureaux académiques du 28 janvier qui aurait pu être élargie aux anciens du Bureau National, car dans notre sphère locale et académique, c'est le silence quasi total (une invitation à la Régionale quand elle est transmise; les fiches de renouvellement d'adhésion accompagnées d'une lettre datée du 10 octobre 1994, "le feu" est, semble-t-il, dans la maison...)

Voilà comment sont considérés les retraités qui adhèrent au SI.EN - FEN... Sommes-nous nombreux, alors que, pour le seul département de la Charente - Maritime, j'en connais plus d'une dizaine dont j'ai communiqué les noms et les adresses ?

Quelles hypothèses émettre devant une situation qui est intolérable :
- la tripe syndicale desdits actifs est-elle à ce point émoussée ?
- l'individualisme et les ambitions personnelles - propres à la fonction - sont-ils à ce point omniprésents?
- la soumission à la puissance hiérarchique est-elle devenue la règle ?
- le plaisir de la convivialité aurait-il disparu ?
- enfin, la mise à l'écart quasi systématique des retraités n'est-elle point voulue ?

Encore quelques années et la fidélité syndicale des anciens risque de disparaître, ce qui représente environ 1/5 des adhérents et ce qui préfigure la disparition de l'esprit de solidarité entre les générations.

Alors, chers collègues du Bureau National, il ne suffit plus de suivre notre «dossier» même avec un mémoire - presqu'en rose - auquel je ne crois guère, étant rue Lalande lorsque les retraités ont été exclus du plan de revalorisation. Descendez dans les provinces et réveillez lesdits «actifs» qui seront les retraités des années 2000!

Avec mes sentiments ni amers ni béats, mais tout simplement cordiaux.

Albert Michel LUC

(copie adressée au responsable départemental et au responsable académique)

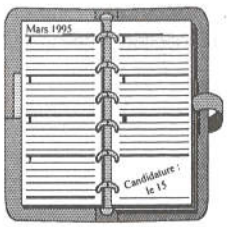

Congrès national mai 1995
Élections au Bureau National
Appel à candidatures

Conformément aux articles 8 des statuts et du règlement intérieur du SI.EN - FEN, ainsi qu'aux articles 1 et 2 des dispositions transitoires, les membres du Bureau National sont renouvelables par moitié et par secteur d'activité, à l'occasion du prochain Congrès.

* Rappel de la composition du Bureau National:
- secteur Écoles : 10
- secteur Enseignement technique et professionnel : 4
- secteur Information et Orientation : 2
- secteur Lycées et collèges : 2
- représentant des Retraités : 1

* Sont renouvelables:
- secteur Écoles : Colette Durand, Guy Fulpin, Claude Guerre, Michel Le Bohec, Michel Marucelli, Alain Mouchoux.
- secteur Enseignement technique et professionnel : décision relevant du secteur.
- secteur Information et Orientation : décision relevant du secteur.
- secteur Lycées et Collèges: décision relevant du secteur.
- représentant des Retraités : Noël Josèphe.

* D'ores et déjà, ont fait savoir qu'ils ne demandaient pas le renouvellement de leur mandat:
- secteur Écoles : Colette Durand, Claude Guerre, Alain Mouchoux.
- Noël Josèphe, représentant des Retraités.

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes sont à adresser rue Lalande pour le 15 mars 1995.